
La formation en IUT Carrières Juridiques : pour une pédagogie universitaire différenciée

Muriel Falaise

Maître de conférences en droit privé

Responsable Formation en alternance

Responsable Projets tutorés

IUT Jean Moulin – Université Lyon 3

Département Carrières Juridiques

6 cours Albert Thomas, BP 8242, 69 655 Lyon CEDEX 08

muriel.falaise@univ-lyon3.fr

Section de rattachement : 1

RÉSUMÉ. Enseigner au sein d'un Institut Universitaire de Technologie présente une diversité quant aux fonctions occupées. L'enseignant y est tour à tour pédagogue, chercheur, administratif. Dans le cadre de sa fonction d'enseignant stricto sensu, il doit tenir compte de l'approche professionnalisante de la formation. La mise en place de l'alternance permet d'intégrer plus facilement cette dimension, notamment au travers de nouvelles pratiques pédagogiques.

MOTS-CLÉS : pédagogie active ; alternance ; enseignement transmissif ; DUT Carrières Juridiques ; apprentissage.

L'Institut Universitaire de Technologie de l'université Jean Moulin Lyon 3 est composé de trois départements, dont le département Carrières Juridiques, qui dispensent une formation universitaire débouchant sur l'obtention d'un diplôme au terme d'un cursus de deux ans. Cette formation est atypique au sein de l'université, d'autant que la réforme LMD a notamment eu pour conséquence la suppression du DEUG qui était l'équivalent en terme de durée de formation. Ainsi, la spécificité apparaît plus nettement entre ces deux filières : institut universitaire de technologie et faculté. Il convient de préciser cette distinction dans la mesure où pour un grand nombre d'étudiants mais également de professionnels, le DUT Carrières juridiques constitue une formation équivalente à celle dispensée en faculté de droit. Or si l'intitulé de ce diplôme peut porter à confusion, la similitude s'arrête ici dans la mesure où ce diplôme vient sanctionner une formation pluridisciplinaire (droit, comptabilité et

gestion) et que les matières strictement juridiques ne sont pas dispensées avec les mêmes objectifs. Ce diplôme est destiné à former des techniciens du droit dans des domaines variés¹.

Diverses raisons conduisent les jeunes bacheliers à s'engager dans ce type de formation. On relève notamment la volonté de bénéficier d'une formation professionnalisante.

Former les étudiants inscrits en IUT nécessite donc, outre des enseignements théoriques, de leur transmettre, en un temps relativement bref, de réels outils professionnels. Pour se faire, il convient d'opter pour une double approche pédagogique : l'apport de connaissances par l'enseignement transmissif et l'apport de compétences par de la pédagogie active.

L'étudiant se trouve ainsi placé au cœur d'un processus d'apprentissage².

La dimension professionnelle de la formation peut ensuite être renforcée par une seconde année en alternance. Elle permet d'évoluer vers un apprentissage actif.

A- UNE FORMATION SPECIFIQUE

La création des départements Carrières Juridiques au sein des IUT résulte de la volonté de former des techniciens professionnels polyvalents possédant des connaissances et des compétences. Pour atteindre cet objectif, enseignants et professionnels collaborent et utilisent des outils spécifiques.

a. Les outils en place

Au cours de leurs deux années d'études les étudiants vont être amenés à effectuer différents travaux de groupe soit dans le cadre formalisé des travaux dirigés soit dans un espace d'autonomie plus important : le projet tutoré. Ce projet constitue, avec le

¹ A l'issue de la seconde année, les diplômés issus de l'option juriste d'entreprise peuvent prétendre à occuper des postes de secrétariat juridique au sein de cabinet d'avocat ou d'office notariale, d'assistant juridique dans les PME/PMI, dans les cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes, de mandataires judiciaires ; d'assistant de ressources humaines. Ceux qui ont choisi l'option banque-assurance seront compétents pour occuper des postes dans le secteur des assurances de biens et de personnes (établissement et gestion des contrats d'assurance, tarification des risques, suivi de dossiers de déclaration de sinistre) et dans le secteur bancaire (gestion des dossiers de prêts, accueil et chargé de clientèle, gestion des dossiers précontentieux). Quant aux diplômés issus de l'option administration publique, ils pourront occuper divers emplois dans la fonction publique (concours catégorie B).

² Il s'agit là d'une approche constructiviste de l'apprentissage. Dans cette approche trois éléments sont pris en compte : les connaissances sont construites ; l'apprenant est au centre du processus ; le contexte d'apprentissage joue un rôle déterminant. L'approche constructiviste met en avant l'activité et la capacité inhérentes à chaque sujet, ce qui lui permet d'appréhender la réalité qui l'entoure. Cette théorie de l'apprentissage a notamment été développée par Piaget.

stage de fin d'année (d'une durée de 10 semaines), une partie de l'unité d'enseignement professionnalisation³. Ce travail collectif mené sur la durée de la formation doit permettre aux étudiants de développer leurs capacités à construire un projet personnel et professionnel, d'acquérir des connaissances et des compétences en situation professionnelle, de travailler en équipe ainsi que de développer leur autonomie et leur prise d'initiative.

Au-delà de ces dispositifs pédagogiques spécifiques, il convient, en tant qu'enseignant de disciplines juridiques fondamentales, de s'interroger sur les outils pédagogiques utilisés. Si cette approche est relativement aisée lors d'interventions réalisées auprès de petit groupe, elle apparaît moins évidente dans le cadre des enseignements magistraux. Or la mixité nécessaire entre enseignements transmissifs et méthodes actives ne doit pas uniquement dépendre du découpage CM / TD. Les étudiants doivent pouvoir construire leurs connaissances et compétences dans un système mixte.

Pour atteindre cet objectif (cette innovation pédagogique), il convient de dépasser la culture pédagogique qui se résume à la transmission de savoirs⁴. Comme certains auteurs le font remarquer, la pédagogie doit être appréhendée autrement. « Les besoins de changement pédagogique concernent le développement de compétences relationnelles, de communication, de jugement critique (...) chez les étudiants, leur compétence à apprendre tout au long de la vie, plutôt que l'acquisition de savoirs figés »⁵.

La transmission des savoirs doit passer par des pratiques plus actives. Les outils de communication nous le permettent⁶.

³ Chacun des 4 semestres composant la formation comportent 4 unités d'enseignements : UE 1 – Disciplines juridiques fondamentales ; UE 2 – Droit et gestion de l'entreprise ; UE 3 – Communication et intégration professionnelle ; UE 4 – Professionnalisation.

⁴ Les modalités de réalisation du projet tutoré (notamment sa durée) ne sont pas identiques dans l'ensemble des départements Carrières Juridiques.

⁵ La question essentielle qui se pose est de savoir si l'on peut modifier les pratiques d'enseignement à l'université. Sur ce point cf Françoise Docq, « Les effets des dispositifs hybrides sur les pratiques pédagogiques et sur le développement professionnel des enseignants », Journée d'étude sur les dispositifs hybrides dans l'enseignement supérieur, novembre 2007.

⁶ Lebrun M., Laloux A., « Comment faire accéder les enseignants et les étudiants à "l'autrement" dans l'enseignement et l'apprentissage par l'utilisation des NTIC ? », Communication au colloque de l'AIPU, mai 1999, Montréal. <http://www.ipm.ucl.ac.be/articlesetsupportsIPM/Montreal.pdf>

⁷ M. Lebrun, « Théories et méthodes pédagogiques pour enseigner et apprendre : Quelle place pour les TIC dans l'éducation? », De Boeck (Bruxelles), 2005.

b. Un nouvel outil : la pédagogie active

La pédagogie active nécessite de créer d'autres espaces pédagogiques. Ceux-ci peuvent prendre forme au cours de différentes séquences : avant, pendant ou après le cours ou bien au moment de l'évaluation⁸.

S'interroger sur la pratique d'une nouvelle forme d'enseignement impose de réfléchir sur l'application des théories de l'apprentissage aux pratiques d'enseignement. Différentes méthodes d'apprentissage ont notamment été décrites par Barbier et Lesne. Elles permettent de préciser les modes de travail pédagogique. Trois modes ont été recensés par ses deux auteurs : le mode réactif, le mode proactif et le mode interactif.

Le mode réactif constitue un travail pédagogique de type transmissif à orientation normative ; le mode proactif est un travail pédagogique de type incitatif à orientation personnelle et le mode interactif est un mode de travail de type appropriatif centré sur l'insertion sociale de l'individu⁹.

Le challenge de l'enseignant actuel est donc de tirer parti de ces différentes méthodes d'enseignement pour construire une pédagogie active centrée sur l'apprenant.

Donc quels que soient les termes utilisés, pédagogie active ou apprentissage actif (nous laisserons ce débat aux spécialistes de la question), un constat s'impose : l'accès de tous à un ensemble de connaissances nécessite de modifier l'enseignement même celui dénommé académique.

A ceux qui résistent ou nient encore cette réalité, il convient de faire part d'un certain nombre de résultats¹⁰.

Mais si les exemples d'expériences réussies ne manquent pas, il est évident que chaque champ disciplinaire impose des contraintes dont on doit tenir compte. Dans le

⁸ Avant le cours il peut s'agir d'un travail d'analyse de textes (notamment d'actualité) ; puis de la veille documentaire ; l'utilisation de QCM avant le cours pour réviser les pré-requis et après le cours pour évaluer les acquis ou pour une préparation à l'examen.

⁹ Marcel Lebrun a traduit des trois modes de la manière suivante :

- réactif = des « ressources » (ce terme de ressources correspond ici aux personnes) pour apprendre

- proactif = manipuler le monde et ses représentations

- interactif = apprendre avec les autres, entr'apprendre

M. Lebrun, « Un regard sur les théories de l'apprentissage. Quel impact pour vos pratiques d'enseignement », Communication, Conférence organisée par le service universitaire de pédagogie, Université Joseph Fourier, Février 2009.

¹⁰ On peut notamment citer l'exemple de l'INSA Toulouse avec la présentation faite par Mr Rabut sur la mise en place d'une pédagogie basée sur l'entraide au sein du groupe. <http://enseignants.insa-toulouse.fr/modules/resources/download/enseignantPEG/FicheTechniquePEG.pdf>

Pour des expériences de pédagogies innovantes voir également <http://rossetto.univ-tln.fr>, séminaire ADIUT « Apprendre autrement », mars 2005.

cadre du DUT CJ, la découverte des matières juridiques par bon nombre d'étudiants (très peu ayant eu accès à ces matières au cours de leur cursus scolaire) nécessite de maintenir un enseignement théorique car la formation et la compétence d'un titulaire d'un DUT CJ résulte tant de l'acquisition de méthodes de travail que de l'assimilation de notions théoriques.

L'enseignement théorique doit donc permettre de former les esprits dans les domaines juridiques et comptables dans lesquels les étudiants ne maîtrisent, au début de la formation, ni le vocabulaire ni le raisonnement spécifiques. Il importe cependant dans le cadre de l'évaluation des étudiants, de passer d'une évaluation certificative à une évaluation formative.

B- L'ALTERNANCE : UN ESPACE POUR UNE PEDAGOGIE DIFFERENCIEE

Si les changements pédagogiques sont difficiles à mettre en œuvre dans le cadre de la formation initiale, l'alternance peut alors constituer une réponse adaptée.

a. Le choix de l'alternance

Depuis la rentrée 2008, les étudiants du département carrières juridiques de l'IUT Lyon 3 ayant validé leurs semestres 1 et 2 peuvent choisir d'effectuer la suite de la formation en alternance sur la base d'un contrat de professionnalisation. L'équipe pédagogique en place a souhaité créer ce groupe en alternance suite à plusieurs constats.

Dans le cadre de leurs études, les étudiants d'IUT se voient proposer différentes voies qui consistent à opter soit pour une professionnalisation, soit pour une poursuite d'études courtes (licence professionnelle) soit pour une poursuite d'études longues. Les étudiants ont d'ailleurs à préciser leur projet professionnel dans le cadre du Projet Professionnel Personnalisé.

Le DUT est un diplôme qui permet, pour ceux qui le souhaitent, d'accéder rapidement à un premier emploi (en moyenne le temps de recherche est de 2,9 mois). On note ici l'importance des contacts pris dans le cadre du stage de fin de semestre 4. Ce stage de 10 semaines constitue déjà un tremplin pour l'emploi¹¹.

Conscients de cette réalité, de nombreux étudiants souhaitent multiplier les expériences professionnelles (stages) au cours de leur formation.

¹¹ Dans le cadre d'un projet tutoré, une étude a été réalisée sur dix promotions d'étudiants 1995-2005 afin d'évaluer notamment leur parcours professionnel à l'issue du DUT CJ. Il ressort notamment que 17% des diplômés ont trouvé leur premier emploi suite à leur stage de fin de cursus.

La formation en alternance constitue alors un cadre approprié pour les étudiants choisissant la voie professionnelle. En effet, l'expérience professionnelle acquise pendant une année doit leur permettre d'accéder plus rapidement et plus efficacement sur le marché du travail.

Compte tenu du fait que les étudiants de la première promotion alternance ne sont pas encore titulaires du diplôme, leur insertion professionnelle n'a pas pu être mesurée. Dans le futur, elle devra être évaluée grâce à plusieurs indicateurs permettant d'avoir une bonne « visibilité » du diplôme sur le marché du travail :

- la durée totale de recherche d'emploi
- le nombre d'emplois occupés¹².
- la mobilité géographique¹³.

La formation par alternance devra permettre d'atteindre des résultats encore plus probants dans la mesure où les étudiants sont formés conformément aux attentes des professionnels qui leur reprochent souvent un manque d'autonomie, de professionnalisme.

En raison des contraintes de mise en place d'une formation en alternance, celle-ci n'est pas proposée dans l'ensemble des départements carrières juridiques. Ainsi à l'échelle nationale sur les huit départements carrières juridiques¹⁴ seuls trois la proposent. Il s'agit de l'IUT de Villetaneuse, de celui de Grenoble et de celui de Lyon. Le département CJ de l'IUT de l'université Lyon 3 propose l'option JE en alternance depuis la rentrée 2008. L'option Banque-assurance sera également possible dès la rentrée 2009.

Si l'alternance vise à faciliter une meilleure insertion professionnelle, sa mise en place a également eu pour finalité de favoriser la communication externe du département CJ. Face au constat d'une méconnaissance du diplôme par les professionnels (et notamment de son caractère pluridisciplinaire), il importe de tisser des liens, de créer un réseau avec les employeurs.

Peut-être conviendrait-il également de s'interroger sur la pertinence de l'intitulé même du diplôme délivré « Carrières Juridiques », qui par son côté trop restrictif ne permet pas de prendre en compte la spécificité de la formation.

¹² Cet indicateur doit être analysé en tenant compte du fait que la durée de recherche d'emploi peut résulter soit d'une inadéquation du poste avec les compétences du salarié, diplômé CJ, soit d'une stratégie professionnelle.

¹³ le fait qu'il existe seulement 8 départements CJ en France ne facilite pas la connaissance du diplôme par les professionnels en dehors d'un rayon autour de chaque institut.

¹⁴ Il s'agit de Rouen, Colmar, Roubaix, Narbonne, Laon, Lyon, Villetaneuse et Grenoble.

b. La pédagogie dans le cadre de l'alternance

S'il est acquis que l'alternance favorise l'intégration professionnelle, elle permet également sur le plan pédagogique de combiner plus aisément acquisitions académiques et apprentissage professionnel. Elle constitue un espace d'application de nouveaux outils formatifs.

Les outils de communication permettant de réduire l'impact de la distance entre les différents acteurs de la formation, celle-ci peut être abordée différemment. En effet, le lien triangulaire (étudiant, établissement de formation et plus spécifiquement enseignant, entreprise) existe et est permanent tout au long de la formation. Cela permet à l'enseignant de proposer de nouveaux supports aux étudiants et des exercices réels qu'ils effectuent dans le cadre de leur mission avec si besoin des retours à l'enseignant sans qu'il soit nécessaire d'être en présentiel.

L'intérêt de l'alternance découle notamment du fait que la totalité des enseignements se déroule en groupe, ce qui permet d'appliquer certaines méthodes, notamment celle proposée par Rabut et qui permet de valoriser le groupe : « Progresser En Groupe » une Pédagogie basée sur l'Entraide au sein d'un Groupe¹⁵.

Il s'agit ici d'écarter les schémas classiques consistant à délivrer un cours magistral suivi de certaines applications en travaux dirigés. Tout va débiter par un travail effectué seul par l'étudiant consistant à étudier certains documents (polycopies, livres...). Par la suite, au cours d'un regroupement, les étudiants échangent au sein de groupes sur les difficultés rencontrées et cherchent à les résoudre ensemble, avec l'aide éventuelle de l'enseignant. Dans un troisième temps, des cours de « restructuration » complètent l'aspect de travail du cours.

Quant à la phase d'application, les exercices d'entraînement¹⁶ sont généralement faits en groupe. Ils se déroulent en plusieurs étapes : un travail collectif visant à définir une méthode de résolution ; un travail individuel pour dérouler l'exercice et pratiquer soi-même ce qui permet d'acquérir ou de conforter les savoirs-faire, enfin une confrontation des résultats, comparaison, synthèse et commentaires de groupes.

Les nouvelles approches pédagogiques qui tendent à se développer au sein de l'enseignement universitaire doivent être confortées en démontrant leur efficacité. Pour se faire, il est nécessaire d'avoir recours à l'évaluation et notamment à celle des enseignements dispensés dans le cadre de ces méthodes.

¹⁵ C. Rabut, « Une pédagogie active originale : « Progresser En Groupe » (PEG), Une Pédagogie d'Entraide au sein d'un Groupe », congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (Montpellier, 19-22 mai 2008).

¹⁶ Il convient pour une meilleure compréhension de dénommer ces exercices « d'entraînement » ce qui permet de les distinguer des exercices dits de savoir-faire et d'application directe du cours qui sont alors le support de l'évaluation.

Si l'apprentissage présente des aspects éminemment positifs pour l'étudiant, il ne se limite pas à cela. Il permet également un développement professionnel pour les enseignants¹⁷. Cette évolution peut se faire dans le cadre d'actions de formation, d'accompagnement des projets des enseignants et de valorisation au sein de l'université des pratiques pédagogiques innovantes.

¹⁷ J. Draime, A. Laloux, M. Lebrun, Ph. Parmentier, P. Wouters, « Repenser la formation pédagogique des nouveaux enseignants universitaires », Institut de pédagogie universitaire et des multimédias, Université catholique de Louvain, Communication au *colloque de l'AIPU*, mai 1999, Montréal ; F. Docq, *préc.*

Cela peut également passer par la mise en place de cellule de réflexion et d'animation pédagogique. Dans ce sens, voir « Les travaux de la commission pédagogique », Assemblée des Directeurs d'IUT, 2005, <http://rossetto.univ-tln.fr>